



Commission économique pour l'Europe**Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance****Trente-neuvième session**

Genève, 18 décembre 2020

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention**Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention*****Note du secrétariat***Résumé*

La présente note porte sur les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour la période 2021-2022. Elle décrit en particulier les besoins du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), comme le prévoit le Protocole relatif au financement à long terme de l'EMEP (Protocole EMEP), et contient des informations financières sur les activités destinées à soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, notamment en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale créé pour ces activités et le fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les travaux du secrétariat.

La note présente également des recommandations adressées à l'Organe exécutif de la Convention, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, ECE/EB.AIR/137, par. 54 d), décision 2018/8 et décision 2019/22).

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Introduction

1. La section I de la présente note porte sur les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour la période 2021-2022, comme le prévoit l'article 5 du Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté (Protocole EMEP). La section II présente les ressources financières requises pour la période 2021-2022 pour les activités de base non visées par le Protocole, comme le prévoit la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, ECE/EB.AIR/137, par. 54 d), décision 2018/8 et décision 2019/22). La section III contient des informations financières sur les activités destinées à soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, notamment en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale créé pour ces activités, et la section IV rend compte de l'état du fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les travaux du secrétariat. Cette note fournit également les éléments clefs et la liste des recommandations à adresser à l'Organe exécutif, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée.

I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

2. Compte tenu des décisions prises par l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à leur sixième session conjointe en 2020 (ECE/EB.AIR/GE.1/2020/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/2, à paraître), on trouvera dans la présente section un point sur l'état du fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties, y compris les arriérés, ainsi que le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2021 et le barème révisé des contributions pour la période 2021-2022, à soumettre à l'approbation de l'Organe exécutif.

A. État des contributions au fonds d'affectation spéciale et des contributions extrabudgétaires

3. On trouvera au tableau 1 ci-dessous un état récapitulatif des contributions versées au 30 septembre 2020 par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP. Cet état récapitulatif comprend tant les contributions obligatoires versées par les Parties au Protocole situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP que les contributions volontaires versées par le Canada et les États-Unis d'Amérique en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone. Comme indiqué au tableau 1 ci-dessous, les contributions en espèces au titre de 2020 reçues au 30 septembre 2020 s'élevaient à 2 118 320 dollars des États-Unis. Les Parties ci-après ne s'étaient pas encore acquittées des contributions au fonds d'affectation spéciale attendues pour 2020 : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Grèce, Italie, Macédoine du Nord, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Serbie, Slovaquie, Turquie et Ukraine.

4. En sus des contributions récapitulées au tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires ont été versées directement aux centres EMEP depuis plusieurs années. En 2011, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a reçu de l'organisme qui l'héberge, l'Institut météorologique norvégien, des contributions extrabudgétaires d'un montant total de 737 329 dollars (1 366 277 dollars en 2012 et 1 576 212 dollars en 2013), sans compter la contribution de 97 329 dollars (108 611 dollars en 2012 et 197 590 dollars en 2013) du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée. En 2011, le Centre de coordination pour les questions chimiques a reçu de l'Institut norvégien de recherche atmosphérique, qui l'héberge, l'équivalent de 150 000 dollars (65 000 dollars en 2012 et 111 000 dollars en 2013). Toujours en 2011, le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a reçu 105 436 dollars de l'Union européenne, 17 861 dollars de la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique, 19 340 dollars de l'Agence nationale

italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique durable, et 8 100 dollars de la Suède dans le cadre du projet relatif aux polluants organiques persistants dans la Baltique. La contribution en nature totale du Centre de synthèse météorologique-Est à ses propres travaux a été de 150 537 dollars en 2011 (aucune contribution en nature n'a été signalée pour 2012 ; la contribution a été de 57 635 dollars en 2013). En 2014, le Centre de coordination pour les questions chimiques a fait état de contributions en nature d'une valeur de 127 000 dollars, le Centre de synthèse météorologique-Ouest de contributions en nature d'une valeur de 1 698 443 dollars (dont 137 613 dollars provenant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée) et le Centre de synthèse météorologique-Est de contributions en nature d'une valeur de 75 308 dollars. En 2015, le Centre de synthèse météorologique-Ouest a fait état de contributions en nature d'une valeur de 1 632 156 dollars (dont 96 264 dollars provenant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée) et le Centre de synthèse météorologique-Est de contributions en nature d'une valeur de 40 678 dollars. En 2016, le Centre de synthèse météorologique-Ouest a fait état de contributions en nature d'une valeur de 627 666 dollars (dont 155 516 dollars provenant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée), le Centre de synthèse météorologique-Est de contributions en nature d'une valeur de 94 139 dollars et le Centre de coordination pour les questions chimiques de contributions en nature d'une valeur de 23 361 dollars. En 2017, le Centre de synthèse météorologique-Ouest a fait état de contributions en nature d'une valeur de 400 574 dollars (dont 156 695 dollars provenant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée), le Centre de synthèse météorologique-Est de contributions en nature d'une valeur de 33 879 dollars et le Centre de coordination pour les questions chimiques de contributions en nature d'une valeur de 45 433 dollars. En 2018, le Centre de synthèse météorologique-Ouest a fait état de contributions en nature d'une valeur de 534 847 dollars (dont 95 901 dollars provenant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée et 190 610 dollars provenant du Centre des inventaires et des projections des émissions), le Centre de synthèse météorologique-Est a fait état d'une contribution en nature d'une valeur de 49 549 dollars et le Centre de coordination pour les questions chimiques d'une contribution en nature d'une valeur de 16 411 dollars. En 2019, le Centre de synthèse météorologique-Ouest a fait état de contributions en nature d'une valeur de 725 524 dollars (dont 156 551 dollars provenant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée et 183 800 dollars provenant du Centre des inventaires et des projections des émissions), le Centre de synthèse météorologique-Est d'une contribution en nature d'une valeur de 21 733 dollars provenant de la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique, et le Centre de coordination pour les questions chimiques d'une contribution en nature d'une valeur de 162 022 dollars.

5. Selon les comptes du secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait au 1^{er} janvier 2020 à 136 033 dollars, contre 136 475 dollars au 1^{er} janvier 2019.

6. Au 1^{er} janvier 2020, les Parties ci-après ne s'étaient pas acquittées de toutes leurs contributions : l'Albanie (pour 2019), l'Arménie (pour 2017 (partiellement), 2018 et 2019), la Bosnie-Herzégovine (pour 2019), la Grèce (pour 2019 (partiellement)), la Macédoine du Nord (pour la période 2017-2019), le Portugal (pour la période 2015-2019), la République de Moldova (pour 2018 et 2019) et la Slovaquie (pour 2019). Au 31 août 2020, l'Albanie s'était acquittée de ses arriérés pour 2019.

B. Budget et contributions obligatoires pour la période 2021-2022

7. À sa trente-neuvième session (Genève, 9-13 décembre 2019), l'Organe exécutif a approuvé l'affectation précise des ressources d'un montant de 2 358 700 dollars en 2020 telle qu'exposée (ECE/EB.AIR/144, par. 48 a)) et a prié l'Organe directeur, agissant avec le concours de son Bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2021, en vue de son adoption par l'Organe exécutif à sa quarantième session. À la sixième session conjointe qu'il a tenue avec le Groupe de travail des effets (Genève, 14-17 septembre 2020), l'Organe directeur de l'EMEP a examiné le budget détaillé de l'EMEP pour 2021 et l'a adopté tel qu'il figure au tableau 2 ci-dessous (ECE/EB.AIR/GE.1/2020/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/2, à paraître).

8. L'Organe exécutif a adopté une version révisée de l'annexe au Protocole EMEP, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Protocole, et un barème révisé des contributions obligatoires pour la période 2020-2021, sur la base barème des quotes-parts de 2018 de l'ONU. Il a approuvé à titre provisoire le barème révisé des contributions obligatoires pour 2021, établi sur la base de l'annexe modifiée du Protocole EMEP. Le barème des contributions obligatoires pour 2021 et 2022, tel que recommandé par l'Organe directeur, figure dans le tableau 3 ci-dessous.

C. Décisions proposées

9. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Se prononcer sur l'affectation précise des ressources en 2021 (voir tableau 2 ci-dessous) ;

b) Approuver le barème des contributions obligatoires des Parties pour 2021 et approuver à titre provisoire le barème des contributions pour 2022 (voir tableau 3 ci-dessous) ;

c) S'associer à l'appel lancé par l'Organe directeur aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale) afin que les activités prévues dans le plan de travail 2020-2021 en vue de la mise en œuvre de la Convention puissent être menées à bien en 2021 ;

d) Prier l'Organe directeur, agissant avec le concours de son bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2022, en vue de son adoption par l'Organe exécutif à sa quarante et unième session ;

e) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution en espèces pour 2020 au fonds d'affectation spéciale et, en 2021, de la verser à temps pour qu'elle parvienne au fonds au cours du premier semestre ;

f) Demander instamment aux Parties ayant des arriérés de les acquitter intégralement auprès du fonds d'affectation spéciale.

II. Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

10. Cette section présente les ressources nécessaires aux centres de programme qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, compte tenu des décisions prises par le Groupe de travail des effets à sa sixième session conjointe avec l'Organe directeur (ECE/EB.AIR/GE.1/2020/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/2, à paraître). Comme prévu dans la décision 2002/1 révisée, on y trouvera les contributions des Parties, en espèces ou en nature, pour 2019 et 2020. Sont également présentés, pour examen par l'Organe exécutif, le budget 2021 et des budgets provisoires pour 2022 et 2023. On y trouvera aussi un barème des contributions recommandé révisé pour la période 2021-2022, fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU le plus récent.

A. Contributions des Parties en 2019 et 2020 et utilisation de ces contributions

11. À sa trente-neuvième session (Genève, 9-13 décembre 2019), l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2020 de 2 152 700 dollars (ECE/EB.AIR/144, par. 49 c)). Le secrétariat a envoyé à toutes les Parties une lettre pour les informer du montant des contributions recommandé pour financer le budget 2020 et les a invitées à verser ces contributions au

fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets, comme convenu dans la décision 2002/1 révisée.

12. Tout au long de l'année 2019 et en 2020, les Parties ont versé des contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 révisée. Certaines étaient affectées à un centre de programme en particulier, ce qui est indiqué dans la liste, tandis que d'autres n'étaient pas affectées et sont donc consignées comme telles. Les tableaux 4 (2019) et 5 (2020) ci-dessous présentent également la contribution recommandée aux Parties par l'Organe exécutif ainsi que le montant effectivement versé.

13. Pour 2020, 35 Parties avaient versé des contributions s'élevant au total à 1 778 416 dollars, dont 1 219 747 dollars en nature et 558 669 dollars en espèces versés au fonds d'affectation spéciale.

14. Comme le prévoit la décision 2002/1 révisée, au 30 septembre 2020, l'Allemagne, la Finlande, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse avaient annoncé leur contribution en nature pour 2019 et 2020 au secrétariat. Les montants correspondants sont indiqués dans les tableaux 6 et 7 ci-dessous. Les contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2019 figurent dans le tableau 8 ci-dessous, tandis que le tableau 9 récapitule l'utilisation des contributions en espèces, affectées ou non, pour la période 2011-2020.

15. Les contributions étant encaissées tout au long de l'année sans communication préalable des montants à recevoir, il n'est pas possible de planifier des contrats avec les centres. Les contrats pour l'année en cours sont établis en fonction des contributions au fonds d'affectation spéciale versées par les Parties au 30 novembre de l'année précédente. Les contributions non affectées sont réparties à égalité entre les centres.

16. En sus des contributions en espèces, l'Organe exécutif voudra peut-être prendre note des contributions additionnelles des pays chefs de file de programme et de ceux qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont fourni un appui supplémentaire en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers ou des réunions d'experts.

B. Budget et contributions nécessaires pour 2021 et budgets provisoires pour 2022 et 2023

17. À sa trente-neuvième session, l'Organe exécutif a décidé que le montant du budget destiné au financement des activités de base non financées au titre du Protocole EMEP serait fixé provisoirement à 2 152 700 dollars (dont 3 % au titre des dépenses d'appui aux programmes) pour 2021 et à 2 152 700 dollars pour 2022. L'Organe exécutif a aussi adopté la décision 2019/22 désignant un nouveau centre international à l'Institut suédois de recherche sur l'environnement (Centre de modélisation dynamique). Pour en tenir compte, le Groupe de travail des effets, à sa sixième session conjointe avec l'Organe directeur de l'EMEP, a recommandé à l'Organe exécutif d'augmenter les principales dépenses de coordination internationale pour différents éléments des activités relatives aux effets à 2 358 700 dollars en 2021 comme présenté dans le tableau 10 ci-dessous (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2020/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/2, à paraître).

18. Le Groupe de travail a recommandé que l'Organe exécutif encourage les Parties à verser leur contribution au fonds avant le 30 novembre de chaque année et approuve un budget annuel provisoire de 2 358 700 dollars pour 2022 et 2023 pour le coût des activités de base.

19. L'Organe exécutif a modifié la décision 2002/1 en adoptant un nouveau barème des contributions sur la base du barème des quotes-parts de 2018 de l'ONU (décision 2019/22). Un barème recommandé des contributions relatives à la période 2021-2022, établi sur la base de la décision 2002/1 telle que modifiée par la décision 2019/22, et le projet de budget, d'un montant de 2 358 700 dollars figurent dans le tableau 11 ci-dessous.

C. Décisions proposées

20. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Prendre note des contributions versées en 2020 au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets et exprimer sa satisfaction pour les paiements effectués, tout en se déclarant déçu par le manque de réactivité de nombreuses Parties ;

b) Prier instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de verser sans tarder au fonds d'affectation spéciale les contributions recommandées pour financer les activités de base ;

c) Décider que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base liées à la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, autres que celles qui sont financées au titre du Protocole EMEP, s'élèveront à 2 358 700 dollars en 2021 et, provisoirement, à 2 358 700 dollars en 2022, et à 2 358 700 dollars en 2023 ;

d) Approuver le barème des contributions des Parties recommandé pour 2021 et approuver provisoirement les barèmes pour 2022, tels qu'ils figurent dans le tableau 12 ci-dessous ;

e) Charger le secrétariat d'informer les Parties du montant des contributions au fonds d'affectation spéciale qui a été recommandé pour financer le budget de 2021, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1 révisée ;

f) Encourager les Parties à verser les contributions recommandées au fonds d'affectation spéciale avant le 30 novembre de chaque année ;

g) Noter avec satisfaction l'appui indispensable qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que par les pays qui financent les activités de leur centre de liaison ou point de contact national et la participation active d'experts nationaux ;

h) Inviter le secrétariat à communiquer, à la quarante et unième session de l'Organe exécutif, des renseignements sur l'état au 30 novembre 2021 des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets, et à utiliser ce montant comme base de calcul pour le cofinancement de ces activités en 2022 ;

i) Décider que, au cas où le montant des contributions serait inférieur au montant convenu de 2 358 700 dollars pour les dépenses, les contributions non affectées seraient réparties à égalité entre les centres.

III. Promotion et mise en œuvre de la Convention

21. À sa vingt-deuxième session (Genève, 29 novembre-3 décembre 2004), l'Organe exécutif a noté l'importance des activités menées dans le cadre de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi que la nécessité d'organiser des ateliers et d'élaborer des manuels et des guides pratiques pour en encourager l'application dans les pays de la sous-région, et a reconnu qu'il importait de disposer de ressources suffisantes à cette fin (ECE/EB.AIR/83, par. 56 g)). La nécessité de renforcer les capacités des pays en transition et de faire en sorte que davantage de Parties participent plus activement aux travaux de la Convention a été soulignée dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (ECE/EB.AIR/142/Add.2) et dans le plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17).

22. À la vingt-troisième session de l'Organe exécutif (Genève, 12-15 décembre 2005), le secrétariat a réaffirmé la nécessité de renforcer les capacités pour soutenir l'application de la Convention dans tous les pays en transition. Un fonds d'affectation spéciale (E112) avait été créé à cette fin en 2002. À la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif, les Parties ont été instamment priées d'étudier des moyens de financer les activités futures, notamment l'organisation d'ateliers et de séminaires, l'élaboration de plans d'action, la

participation aux réunions et le travail du secrétariat (ECE/EB.AIR/91, par. 51 e)). Le fonds d'affectation spéciale E196, répondant aux mêmes objectifs que le fonds E112, a été créé pour des raisons opérationnelles en 2013 afin de recevoir les contributions de l'Union européenne. Le fonds d'affectation spéciale E196 a été clôturé en 2019 et un nouveau fonds d'affectation spéciale, E315, a été créé pour recevoir les contributions de l'Union européenne. En 2015, le fonds d'affectation spéciale E239 a été créé afin de recevoir la contribution de la Fédération de Russie destinée à renforcer la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Ce fonds a été clôturé en 2019 et un nouveau fonds d'affectation spéciale, E334, a été créé afin de recevoir les contributions de la Fédération de Russie.

23. En 2019, les dépenses engagées avaient atteint 717 747 dollars (voir tableau 13 ci-dessous). Au 30 septembre 2020, le montant estimatif des dépenses pour 2020 s'élevait à 386 460 dollars (voir tableau 15 ci-dessous), ces dépenses concernant les éléments suivants : frais de voyage liés à la participation des représentants des pays en transition aux activités relevant de la Convention (2019), coûts afférents à l'organisation et à l'animation d'ateliers et de réunions, autres services de consultants et appui en personnel apporté par le secrétariat pour gérer les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, et frais de voyage connexes.

24. En 2019, l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, la Croatie, le Conseil des ministres des pays nordiques, le Danemark, la Fédération de Russie, la Finlande, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse et l'Union européenne avaient versé des contributions d'un montant total de 740 880 dollars (voir tableau 12 ci-dessous). Celles-ci ont servi à financer les activités d'appui à la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et les activités relatives à la célébration du quarantième anniversaire de la Convention. En 2020 (au 30 septembre 2020), la France, la Suisse et l'Union européenne avaient versé des contributions d'un montant total de 264 353 dollars (voir tableau 14 ci-dessous).

25. Le projet de budget pour 2020-2021, qui s'élève à 1 880 000 dollars (y compris respectivement 7 % et 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes de l'ONU), prévoit les fonds nécessaires à la participation de représentants de pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale aux réunions relevant de la Convention (voir tableau 16 ci-dessous). Il inclut également le coût de l'organisation des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation qui figurent dans le plan de travail relatif à la mise en œuvre de la Convention pour 2020-2021 (ECE/EB.AIR/2019/1, sect. 4 et 5). Enfin, le tableau 16 fait également apparaître le coût estimatif des postes extrabudgétaires de fonctionnaires affectés à l'organisation d'activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication.

26. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Réaffirmer son soutien à cet élément du programme de travail, puisqu'il est essentiel pour l'avenir de la Convention de parvenir à en étendre l'application dans les pays en transition d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ;

b) Inviter toutes les Parties, et en particulier celles qui dirigent des équipes spéciales ou des groupes d'experts, à promouvoir des activités telles que l'organisation d'ateliers spéciaux dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, et à collaborer avec le secrétariat pour organiser et exécuter ce type d'activités ;

c) Approuver le projet de budget 2020-2021 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention, qui s'élève à 1 880 000 dollars ;

d) Exprimer sa satisfaction pour les contributions au fonds d'affectation spéciale et remercier les pays qui les ont versées.

IV. Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les dépenses du secrétariat

27. À sa vingt-quatrième session (Genève, 11-14 décembre 2006), l'Organe exécutif a adopté la décision 2006/12, selon laquelle les frais de voyage des fonctionnaires du secrétariat qui se rendent à des réunions de la Convention, ou bien à des réunions où ils représentent la Convention, devraient être, chaque fois que possible, financés par un fonds d'affectation spéciale de l'ONU (ECE/EB.AIR/89/Add.1).

28. Après avoir versé des contributions en 2011 (87 616 dollars), en 2013 (50 743 dollars), en 2014 (46 111 dollars), en 2015 (35 667 dollars), en 2016 (36 053 dollars) et en 2017 (35 592 dollars), la Norvège a continué de financer les travaux du secrétariat en versant 35 095 dollars en 2018. En 2020, la Suède a versé une contribution volontaire d'un montant de 22 485 dollars.

29. En 2018, les dépenses engagées s'élevaient à 36 480 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU. Ce chiffre comprend les frais de voyage des fonctionnaires du secrétariat présents à des réunions ayant trait à la Convention et la participation au financement du poste de fonctionnaire du secrétariat chargé des activités de sensibilisation et de communication. En 2019, les dépenses engagées pour 2019 se sont élevées à 7 476 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU, et concernaient les frais de voyage du personnel du secrétariat envoyé à des réunions ayant trait à la Convention.

Tableau 1
Contributions au financement de l'EMEP au 30 septembre 2020
 (En dollars des États-Unis)

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Contributions 2020	
		En nature 1981-2010	En espèces 1981-2019	Arriérés au 1 ^{er} janvier 2020	Attendues	Reçues
Albanie	6 septembre 2011	-	2 680	500	530	1 030
Allemagne	28 janvier 1988	-	12 342 916	-	403 790	403 790
Arménie	21 janvier 2014	-	832	1 058	460	-
Autriche	28 janvier 1988	-	1 298 734	-	44 890	44 890
Bélarus	28 janvier 1988	120 650	28 060	-	3 250	3 250
Belgique	28 janvier 1988	-	1 532 363	-	54 440	54 440
Bosnie-Herzégovine	6 mars 1992	-	11 555	810	790	-
Bulgarie	28 janvier 1988	60 169	31 500	-	3 050	3 050
Canada	28 janvier 1988	-	86 614	-	Contribution volontaire	Contribution volontaire
Chypre	18 février 1992	-	49 358	-	2 390	2 390
Croatie	8 octobre 1992	-	93 741	-	5 110	5 110
Danemark	28 janvier 1988	-	1 079 060	-	36 730	36 730
Espagne	28 janvier 1988	-	3 496 784	-	142 290	142 290
Estonie	7 mars 2002	-	25 989	-	2 590	2 590
États-Unis	28 janvier 1988	-	179 850	Contribution volontaire	Contribution volontaire	Contribution volontaire
Fédération de Russie	28 janvier 1988	2 434 909	2 064 219	-	159 460	159 460
Finlande	28 janvier 1988	-	932 129	-	27 920	27 920
France	28 janvier 1988	-	8 265 529	-	293 530	293 530
Géorgie	8 mai 2014	-	2 670	-	530	530
Grèce	22 septembre 1988	-	681 136	895	24 270	-
Hongrie	28 janvier 1988	24 945	253 258	-	13 660	13 660
Irlande	28 janvier 1988	-	500 048	-	24 600	24 600
Italie	12 avril 1989	-	6 177 972	-	219 270	219 270
Lettonie	19 mai 1997	-	36 320	-	3 120	3 120
Liechtenstein	28 janvier 1988	-	11 599	-	600	600
Lituanie	7 novembre 2003	-	39 070	-	4 710	4 710
Luxembourg	28 janvier 1988	-	101 418	-	4 440	4 440
Macédoine du Nord	31 mars 2010	-	2 280	1 290	460	-
Malte	12 juin 1997	-	16 080	-	1 130	1 130
Monaco	25 novembre 1999	-	6 322	-	730	730
Monténégro	23 octobre 2006	-	2 675	-	260	260
Norvège	28 janvier 1988	-	1 287 549	-	49 990	49 990
Pays-Bas	28 janvier 1988	-	2 663 798	-	89 910	-
Pologne	13 décembre 1988	131 337	759 763	-	53 180	53 180
Portugal	10 avril 1989	-	399 801	125 770	23 210	-
République de Moldova	26 juillet 2016	-	250	500	200	-
Roumanie	27 juillet 2003	-	112 520	-	13 130	13 130
Royaume-Uni	28 janvier 1988	-	8 068 855	-	302 810	302 810
Serbie	27 avril 1992	-	55 145	-	1 860	-
Slovaquie	28 mai 1993	-	144 965	-	10 140	10 140

<i>Parties</i>	<i>Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP</i>	<i>Contributions reçues</i>			<i>Contributions 2020</i>	
		<i>En nature 1981-2010</i>	<i>En espèces 1981-2019</i>	<i>Arriérés au 1^{er} janvier 2020</i>	<i>Attendues</i>	<i>Reçues</i>
Slovénie	6 juillet 1992	-	99 826	5 210	5 040	-
Suède	28 janvier 1988	-	1 728 179	-	60 070	60 070
Suisse	28 janvier 1988	-	1 861 137	-	76 320	76 320
Tchéquie	1 ^{er} janvier 1993	-	393 152	-	20 620	20 620
Turquie	28 janvier 1988	-	870 359	-	90 900	-
Ukraine	28 janvier 1988	180 164	72 057	-	3 780	-
Union européenne	28 janvier 1988	-	2 161 777	-	78 540	78 540
ex-République démocratique allemande		171 052	-	-	-	-
ex-Tchécoslovaquie		113 405	-	-	-	-
ex-Union soviétique		2 669 522	-	-	-	-
ex-Yougoslavie		-	25 699	-	-	-
Total	47 Parties	5 906 153	60 057 593	136 033	2 358 700	2 118 320

^a Contribution volontaire.

Tableau 2

Projet de budget de l'EMEP pour 2020 financé par des contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Total</i>	<i>CCQC</i>	<i>CSM-E</i>	<i>CSM-O (global)^a</i>	<i>CSM-O (seul)^b</i>	<i>CIPE</i>	<i>CMEI</i>
A. Surveillance de l'air	824 000	824 000	-	-	-	-	-
B. Modélisation atmosphérique	856 000	-	400 000	456 000	456 000	-	-
C. Calculs source-récepteur	177 000	-	59 000	118 000	118 000	-	-
D. Modèles d'évaluation intégrée	169 000	-	-	169 000	-	-	169 000
E. Inventaires des émissions	264 000	-	-	264 000	-	264 000	-
Total partiel	2 290 000	824 000	459 000	1 007 000	574 000	264 000	169 000
F. Dépenses d'appui aux programmes (3 %)	68 700						
Total général	2 358 700						

Abréviations : CCQC = Centre de coordination pour les questions chimiques ; CIPE = Centre des inventaires et des projections des émissions ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée ; CSM-E = Centre de synthèse météorologique-Est ; CSM-O = Centre de synthèse météorologique-Ouest.

^a Budget du CSM-O, du CIPE et du CMEI financé par des contributions obligatoires.

^b Budget du CSM-O uniquement.

Tableau 3

Barème des contributions à l'EMEP calculé sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2018 et montant des contributions pour 2021-2022

(En dollars des États-Unis)

	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2018 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions à l'EMEP (%)</i>	<i>Montant des contributions pour 2021</i>	<i>Montant des contributions pour 2022</i>
<i>Parties au Protocole EMEP non membres de l'UE</i>					
Albanie	0,008	0,0223	0,0225	530	530
Arménie	0,007	0,0195	0,0197	460	460
Bélarus	0,049	0,1367	0,1377	3 250	3 250
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,0335	0,0337	790	790
Canada	2,734	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>
États-Unis d'Amérique	22,000	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>
Fédération de Russie	2,405	6,7105	6,7606	159 460	159 460
Géorgie	0,008	0,0223	0,0225	530	530
Liechtenstein	0,009	0,0251	0,0253	600	600
Macédoine du Nord	0,007	0,0195	0,0197	460	460
Monaco	0,011	0,0307	0,0309	730	730
Monténégro	0,004	0,0112	0,0112	260	260
Norvège	0,754	2,1038	2,1195	49 990	49 990
République de Moldova	0,003	0,0084	0,0084	200	200
Serbie	0,028	0,0781	0,0787	1 860	1 860
Suisse	1,151	3,2115	3,2355	76 320	76 320
Turquie	1,371	3,8254	3,8540	90 900	90 900
Ukraine	0,057	0,1590	0,1602	3 780	3 780
<i>Parties au Protocole EMEP membres de l'UE</i>					
Allemagne	6,090	16,9924	17,1194	403 790	403 790
Autriche	0,677	1,8890	1,9031	44 890	44 890
Belgique	0,821	2,2908	2,3079	54 440	54 440
Bulgarie	0,046	0,1284	0,1293	3 050	3 050
Chypre	0,036	0,1004	0,1012	2 390	2 390
Croatie	0,077	0,2148	0,2165	5 110	5 110
Danemark	0,554	1,5458	1,5573	36 730	36 730
Espagne	2,146	5,9878	6,0326	142 290	142 290
Estonie	0,039	0,1088	0,1096	2 590	2 590
Finlande	0,421	1,1747	1,1835	27 920	27 920
France	4,427	12,3523	12,4446	293 530	293 530
Grèce	0,366	1,0212	1,0289	24 270	24 270
Hongrie	0,206	0,5748	0,5791	13 660	13 660
Irlande	0,371	1,0352	1,0429	24 600	24 600
Italie	3,307	9,2273	9,2962	219 270	219 270
Lettonie	0,047	0,1311	0,1321	3 120	3 120
Lituanie	0,071	0,1981	0,1996	4 710	4 710
Luxembourg	0,067	0,1869	0,1883	4 440	4 440
Malte	0,017	0,0474	0,0478	1 130	1 130
Pays-Bas	1,356	3,7835	3,8118	89 910	89 910

	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2018 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions à l'EMEP (%)</i>	<i>Montant des contributions pour 2021</i>	<i>Montant des contributions pour 2022</i>
Pologne	0,802	2,2378	2,2545	53 180	53 180
Portugal	0,350	0,9766	0,9839	23 210	23 210
Roumanie	0,198	0,5525	0,5566	13 130	13 130
Royaume-Uni	4,567	12,7429	12,8382	302 810	302 810
Slovaquie	0,153	0,4269	0,4301	10 140	10 140
Slovénie	0,076	0,2121	0,2136	5 040	5 040
Suède	0,906	2,5279	2,5468	60 070	60 070
Tchéquie	0,311	0,8678	0,8742	20 620	20 620
Union européenne	^b	3,3300	3,3300	78 540	78 540
Total		99,2829	100,000	2 358 700	2 358 700
<i>Parties à la Convention, mais non au Protocole EMEP</i>					
Azerbaïdjan	0,049	0,1367	^b	^b	^b
Islande	0,028	0,0781	^b	^b	^b
Kazakhstan	0,178	0,4967	^b	^b	^b
Kirghizistan	0,002	0,0056	^b	^b	^b
Total (non compris le Canada et les États-Unis)	34,646	100,000			

^a Contribution volontaire.

^b Sans objet.

Tableau 4

Contributions en espèces, affectées ou non, versées en 2019 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention

(En dollars des États-Unis)

	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et cartographie</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces affectées</i>	<i>Contributions en espèces non affectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contributions recommandées</i>
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	452
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	27 705	359 221
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	344
Autriche	2385	-	-	-	-	-	-	38 086	40 471	-	40 471	40 471
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 380	3 380	3 380
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 143	3 143	3 143
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 198	20 198	49 749
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	732	732	732
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	2 540	3 065	2 540
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 411	2 411	2 411
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 575	5 575	5 575
Danemark	2070	-	-	-	-	-	-	-	2 070	32 799	34 869	32 829
Espagne	5 310	-	-	-	-	-	-	-	5 310	-	5 310	137 364
Estonie	262	-	-	-	-	-	-	-	262	-	262	2 131
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	173 615
Finlande	3 180	-	-	-	-	-	-	-	3 180	-	3 180	25 639
France	17 962	-	-	-	-	-	-	-	17 962	-	17 962	273 199
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	452	452	452
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 478
Hongrie	675	-	-	-	-	-	-	-	675	9 041	9 716	9 041
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 836	18 836	18 836
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 292	1 292	1 292
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	210 728
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 742	10 742	10 742

	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et cartographie</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces affectées</i>	<i>Contributions en espèces non affectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contributions recommandées</i>
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	216	216	108
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 820
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	379	379	387
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 047	4 047	4 047
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 595	3 595	3 595
Macédoine du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 104	1 104	387
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	904
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	560	560	560
Monténégro	24	-	-	-	-	-	-	-	24	-	24	215
Norvège	1 647	47 695	-	-	-	-	-	-	49 342	-	49 342	47 725
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83 331	83 331	83 331
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 273	47 273	47 295
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 044
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	215
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 354	10 354	10 354
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250 919
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 808	1 808	1 808
Slovaquie	785	-	-	-	-	-	-	-	785	-	785	8 998
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 714
Suède	-	-	45 097	-	-	-	-	-	45 097	53 723	98 820	53 753
Suisse	3 390	-	-	-	-	-	-	-	3 390	64 086	64 086	64 086
Tchéquie	1 470	-	-	-	-	-	-	-	1 470	19 331	20 801	19 331
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 240	57 240	57 240
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 791	5 791	5 791
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 709	71 709	71 709
Total	67 390	47 695	45 097	-	-	-	-	38 086	198 268	535 688	733 956	2 152 700

Note : Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants affectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

Abréviations : PIC-Forêts = Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ; PIC-Eaux = PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs ; PIC-Matériaux = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels ; PIC-Végétation = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures ; PIC-Surveillance intégrée = PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ; PIC-Modélisation et cartographie = PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique ; Équipe spéciale de la santé = Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégré.

Tableau 5

Contributions en espèces, affectées ou non, versées en 2020 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention, au 30 septembre 2020

(En dollars des États-Unis)

	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et Cartographie</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces affectées</i>	<i>Contributions en espèces non affectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contributions recommandées</i>
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	913	913	481
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	27 705	365 796
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	420	420	420
Autriche	2 385	-	-	-	-	-	-	38 279	40 664	-	40 664	40 471
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 943	2 943	2 943
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 943	2 943	2 943
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49 918	49 918	49 313
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	721	721	721
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	2 763	3 288	2 763
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 162
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 625	4 625	4 625
Danemark	2070	-	-	-	-	-	-	-	2070	-	2070	33 276
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	128 900
Estonie	262	-	-	-	-	-	-	-	262	-	262	2 343
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	144 457
Finlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25 287
France	17 985	-	-	-	-	-	-	-	17 985	-	17 985	265 908
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	481	481	481
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 984
Hongrie	675	-	-	-	-	-	-	-	675	12373	13048	12 373
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 284
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 682	1 682	1 682
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	198 635
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 692	10 692	10 692

	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et Cartographie</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces affectées</i>	<i>Contributions en espèces non affectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contributions recommandées</i>
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	120
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 823	2 823	2 823
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	541
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 265	4 265	4 265
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 024	4 024	4 024
Macédoine du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	420
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 021
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	661	661	661
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	477	477	240
Norvège	1 695	45 274	-	-	-	-	-	-	46 969	-	46 969	45 289
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81 428	81 428	81 448
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 172
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 023
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 851	11 851	11 893
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	274 317
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 682	1 682	1 682
Slovaquie	785	-	-	-	-	-	-	-	785	-	785	9 190
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 565	4 565	4 565
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 419	54 419	54 419
Suisse	3 390	-	-	-	-	-	-	-	3 390	69 135	69 135	69 135
Tchéquie	1 470	-	-	-	-	-	-	-	1 470	18 680	20 150	18 680
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82 349
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 424
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 685	71 685	71 685
Total	58 947	45 274	.	-	-	-	-	38 279	142 500	416 169	558 669	2 152 700

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 5 ci-dessus. Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants affectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

Tableau 6

Contributions en nature aux fins du financement en 2019 de certaines activités de base relevant de la Convention
 (En dollars des États Unis)

<i>Contributeurs en 2019</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC-Modélisation et cartographie/ CCE</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>Total (par contributeur)</i>
Allemagne ^a	220 204	-	-	-	-	157 030	9 564	386 798
Finlande	-	-	-	-	136 000	-	-	136 000
Italie	-	-	48 000	-	-	-	-	48 000
Norvège ^b	-	197 562	32 833	-	-	-	-	230 395
Royaume-Uni ^c	-	-	-	181 103	-	-	-	181 103
Suède ^d	-	-	-	-	33 521	-	2 618	36 139
Suisse ^e	-	-	-	-	-	-	39 177	39 177
Total (par entité)	220 204	197 562	80 833	181 103	169 521	157 030	51 359	1 057 612

Notes : Pour la définition des abréviations des titres de colonne, se reporter aux notes du tableau 5. CCE = Centre de coordination pour les effets.

^a Contributions en nature d'une valeur de respectivement 196 862, 140 386 et 8 585 euros.

^b Contributions en nature d'une valeur de respectivement 1 757 000 et 292 000 couronnes norvégiennes.

^c Contribution en nature d'une valeur de 149 953 livres sterling.

^d Contribution en nature d'une valeur de respectivement 320 000 et 25 000 couronnes suédoises.

^e Contribution en nature d'une valeur de 40 000 francs suisses.

Tableau 7

Contributions en nature aux fins du financement en 2020 de certaines activités de base relevant de la Convention
(au 30 septembre 2020)
 (En dollars des États-Unis)

<i>Contributeurs en 2020</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>CCE</i>	<i>CMD</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>Total (par contributeur)</i>
Allemagne ^a	308 645	-	-	-	-	157 243	-	-	465 889
Finlande	-	-	-	-	136 000	-	-	-	136 000
Italie	-	-	48 000	-	-	-	-	-	48 000
Norvège ^b	-	196 400	32 640	-	-	-	-	-	229 040
Royaume-Uni ^c	-	-	-	162 973	-	-	-	-	162 973
Suède ^d	-	-	59 728	-	45 495	-	28 175	-	133 938
Suisse ^e	-	-	-	-	-	-	-	43 907	43 907
Total (par entité)	308 645	196 400	140 368	162 973	181 495	157 243	28 175	43 907	1 219 747

Notes : Pour la définition des abréviations des titres de colonne, se reporter aux notes du tableau 5. CCE = Centre de coordination pour les effets.

^a Contributions en nature d'une valeur de respectivement 262 040 et 135 000 euros.

^b Contributions en nature d'une valeur de respectivement 1 757 000 et 292 000 couronnes norvégiennes.

^c Contribution en nature d'une valeur de 125 000 livres sterling.

^d Contributions en nature d'une valeur de respectivement 400 000, 520 000 et 250 000 couronnes suédoises.

^e Contribution en nature d'une valeur de 40 000 francs suisses.

Tableau 8

Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2019

(En dollars des États-Unis)

	<i>Contributions versées en espèces par le fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Contributions en nature</i>	<i>Total des contributions enregistrées</i>	<i>Budget 2019</i>	<i>Déficit budgétaire (%)</i>
	<i>Affectées</i>	<i>Non affectées^a</i>				
PIC-Forêts	56 900	73 200	220 204	350 304	305 000	-
PIC-Eaux	46 400	73 200	197 562	317 162	260 000	-
PIC-Matériaux	-	73 200	80 833	154 033	310 000	50
PIC-Végétation	-	73 200	181 103	254 303	250 000	-
PIC-Surveillance intégrée	-	73 200	169 521	242 721	300 000	19
PIC-Modélisation et cartographie et CCE	-	73 200	157 030	230 230	310 000	25
CMEI	37 000	73 200	-	110 200	240 000	54
Équipe spéciale de la santé	-	73 200	51 359	124 559	115 000	-
Total	140 300	585 600	1 057 612	1 783 512	2 090 000	

Note : Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 3 % du total, soit 62 700 dollars. Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 4 ci-dessus. En outre, CCE = Centre de coordination pour les effets.

^a Les contributions non affectées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale de la santé et le CMEI.

Tableau 9
**Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets
sur la période 2010-2019**
(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020^a</i>
<i>Affectées</i>										
PIC-Forêts	74 160	57 800	36 700	59 900	54 600	35 900	52 200	56 900	56 900	66 400
PIC-Eaux	38 000	40 600	41 900	41 900	42 800	55 900	41 800	46 300	46 400	47 100
PIC-Matériaux	-	-	-	-	-	-	-	55 200	-	44 500
PIC-Végétation	-	-	-	-	-	8 000	-	-	-	-
PIC-Surveillance intégrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PIC-Modélisation et cartographie	12 000	-	-	-	-	-	76 100	-	-	-
Équipe spéciale de la santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CMEI	52 000	-	38 600	38 600	37 800	40 800	36 800	36 900	37 000	37 700
CMD										
Total des contributions affectées	176 160	98 400	117 200	140 400	135 200	140 600	206 900	195 300	145 400	195 700
<i>Contributions non affectées^b</i>										
PIC-Forêts	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800
PIC-Eaux	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800
PIC-Matériaux	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800
PIC-Végétation	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800
PIC-Surveillance intégrée	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800
PIC-Modélisation et cartographie	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800
Équipe spéciale de la santé	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800
CMEI	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800
CMD										59 800
Total des contributions non affectées	392 000	565 000	389 600	380 800	340 800	398 400	408 800	423 000	585 600	538 200

Note : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 4 ci-dessus.

^a Montants engagés mais non encore débités du fonds d'affectation spéciale.

^b Les contributions non affectées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale de la santé et le CMEI.

Tableau 10

Dépenses de coordination internationale en 2021 pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP

(En dollars des États-Unis)

Activités	CCP PIC- Forêts ^a	CP PIC- Eaux ^b	CPRP PIC- Matériaux ^c	CCP PIC- Végétation ^d	CP PIC- Surveillance intégrée ^e	CCE ; PIC- Modélisation et cartographie ^f	CMD ; PIC- Modélisation et cartographie ^g	Équipe spéciale de la santé ^h	CMEF	Total partiel par activité
Surveillance et évaluation	100 000	60 000	70 000	30 000	75 000	-	-	-	-	335 000
Dose-effet	40 000	60 000	75 000	75 000	40 000	-	30 000	-	-	290 000
Charges et niveaux critiques	45 000	35 000	70 000	55 000	30 000	135 000	50 000	-	-	370 000
Modélisation dynamique	35 000	40 000	35 000	20 000	80 000	140 000	100 000	-	-	350 000
Gestion des bases de données	85 000	65 000	60 000	70 000	75 000	35 000	20 000	-	-	390 000
Total (entités)	305 000	260 000	310 000	250 000	300 000	310 000	200 000	115 000	240 000	2 290 000^j

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les abréviations du tableau 4 ci-dessus. En outre, CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique ; CCP = Centre de coordination du Programme ; CP = Centre du Programme ; CPRP = Centre principal de recherche du Programme.

^a Pays chef de file : Allemagne. Centre de coordination du Programme : Institut von Thünen de recherche sur les écosystèmes forestiers, Eberswalde (Allemagne).

^b Pays chef de file : Norvège. Centre du Programme : Institut norvégien de recherche sur l'eau (NIVA), Oslo.

^c Pays chefs de file : Suède et Italie. Centre principal de recherche du Programme : RISE KIMAB, Stockholm.

^d Pays chef de file : Royaume-Uni. Centre de coordination du Programme : Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).

^e Pays chef de file : Suède. Centre du Programme : Institut finlandais de l'environnement, Helsinki.

^f Pays chef de file : France. CCE : Agence fédérale de l'environnement, Dessau (Allemagne).

^g Pays chef de file : Suède. Centre du programme : Institut suédois de recherche environnementale, Stockholm.

^h Équipe dirigée par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé, Bonn (Allemagne). Le Centre prend en charge les principales dépenses de coordination.

ⁱ Centre hébergé par l'International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg (Autriche).

^j Auquel s'ajoutent les dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 3 % du budget, soit 68 700 dollars.

Tableau 11

Barème des contributions au fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2020-2021

(En dollars des États-Unis)

<i>Partie à la Convention^a</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2018^b (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée par an</i>
<i>Pays non membres de l'Union européenne</i>			
Albanie	0,008	0,022	527
Arménie	0,007	0,020	461
Azerbaïdjan	0,049	0,137	3 225
Bélarus	0,049	0,137	3 225
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,033	790
Fédération de Russie	2,405	6,710	158 280
Géorgie	0,008	0,022	527
Islande	0,028	0,078	1 843
Kazakhstan	0,178	0,497	11 715
Kirghizistan	0,002	0,006	132
Liechtenstein	0,009	0,025	592
Macédoine du Nord	0,007	0,020	461
Monaco	0,011	0,031	724
Monténégro	0,004	0,011	263
Norvège	0,754	2,104	49 623
République de Moldova	0,003	0,008	197
Serbie	0,028	0,078	1 843
Suisse	1,151	3,212	75 751
Turquie	1,371	3,825	90 230
Ukraine	0,057	0,159	3 751
<i>Pays de l'Union européenne</i>			
Allemagne	6,090	16,992	400 801
Autriche	0,677	1,889	44 555
Belgique	0,821	2,291	54 032
Bulgarie	0,046	0,128	3 027
Chypre	0,036	0,100	2 369
Croatie	0,077	0,215	5 068
Danemark	0,554	1,546	36 460
Espagne	2,146	5,988	141 235
Estonie	0,039	0,109	2 567
Finlande	0,421	1,175	27 707
France	4,427	12,352	291 354
Grèce	0,366	1,021	24 088
Hongrie	0,206	0,575	13 557
Irlande	0,371	1,035	24 417
Italie	3,307	9,227	217 643
Lettonie	0,047	0,131	3 093
Lituanie	0,071	0,198	4 673
Luxembourg	0,067	0,187	4 409
Malte	0,017	0,047	1 119

<i>Partie à la Convention^a</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2018^b (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée par an</i>
Pays-Bas	1,356	3,784	89 242
Pologne	0,802	2,238	52 782
Portugal	0,350	0,977	23 035
Roumanie	0,198	0,552	13 031
Royaume-Uni	4,567	12,743	300 568
Slovaquie	0,153	0,427	10 069
Slovénie	0,076	0,212	5 002
Suède	0,906	2,528	59 627
Tchéquie	0,311	0,868	20 468
Union européenne	-	3,33	78 545
Total	34 646	100 000	2 358 700

Notes :

^a Canada et États-Unis d'Amérique : contributions volontaires.

^b Voir la résolution A/RES/73/271 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU.

Tableau 12

**Contributions versées en 2019 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention
(fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E334)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions</i>	<i>Notes</i>
Fédération de Russie	246 607	Renforcement de la mise en œuvre de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (phase II)
Norvège	97 054	Appui à la mise en œuvre de la Convention dans la région de l'EOCAC
Suisse	100 100	Mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Asie centrale et en Azerbaïdjan, participation des représentants de ces pays aux travaux de la Convention, y compris appui au Kazakhstan concernant la mise au point de plans d'action nationaux en vue de la ratification et de l'application des protocoles
Union européenne	133 779	Appui à la mise en œuvre de la Convention dans la région de l'EOCAC (versement final)
Allemagne	21 882	Pour appuyer les activités relatives à la célébration du quarantième anniversaire de la Convention
Autriche	1 115	
Belgique	7 700	
Chypre	338	
Conseil des ministres des pays nordiques	7 416	
Croatie	2 000	
Danemark	4 980	
Finlande	4 459	
Royaume-Uni	6 300	
Suède	50 285	
Suisse	51 177	
Total	740 880	

Abréviation : EOCAC = Europe orientale, Caucase et Asie centrale.

Tableau 13

**Dépenses engagées en 2019 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention
(fonds d'affectation spéciale E112, E315 et E334)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Coûts</i>	<i>Description</i>
Participation aux frais de voyage des représentants et frais de voyage des fonctionnaires et des consultants	131 734	Atelier destiné à promouvoir la ratification des protocoles à la Convention, l'accent étant mis sur les pays de la région de l'EOCAC (20 participants) Cinquante-septième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (10 représentants) Session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (5 experts) Atelier sous-régional sur les COV, Minsk (Biélorus) (6 experts) Trente-neuvième session de l'Organe exécutif et quarantième anniversaire (25 représentants) Frais de voyage de deux fonctionnaires en Allemagne, en Arménie et en Azerbaïdjan Frais de voyage de consultants chargés d'animer des ateliers en Arménie et en Azerbaïdjan (2 consultants par pays)
Appui en personnel et consultants	451 605	Appui fonctionnel et administratif pour l'organisation d'activités visant à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale Animation d'ateliers en Arménie et en Azerbaïdjan (2 consultants par pays)
Autres coûts (y compris les services contractuels et les subventions à l'appui de l'organisation des activités, voir ci-dessus)	60 258	
Total partiel	643 597	
Dépenses d'appui de l'ONU	74 151	Dépenses d'appui aux programmes 7 % et 13 %
Total	717 747	

Tableau 14

**Contributions versées en 2020 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention
(fonds d'affectation spéciale E112 et E315) (estimation au 30 septembre 2020)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions</i>	<i>Notes</i>
France	8 371	Appui aux activités relatives à la célébration du quarantième anniversaire de la Convention
Suisse	54 885	
Union européenne	201 097	Appui à l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance dans la région de l'EOCAC (phase II)
Total	264 353	

Tableau 15

Dépenses engagées en 2020 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112, E315 et E334) (estimation au 30 septembre 2020)

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Coûts</i>	<i>Description</i>
Appui en personnel et consultants	340 499	Appui fonctionnel et administratif pour l'organisation d'activités visant à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
Autres coûts (y compris les services contractuels et les subventions à l'appui de l'organisation des activités, voir ci-dessus)	6 496	
Total partiel	346 995	
Dépenses d'appui de l'ONU	39 465	Dépenses d'appui aux programmes 7 % et 13 %
Total	386 460	

Tableau 16

Projet de budget 2020-2021 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Coût estimatif</i>
Participation aux frais de voyage des représentants et des experts afin qu'ils puissent se rendre aux sessions de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires et à d'autres réunions ordinaires	400 000
Organisation d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation	450 000
Fonctionnaires du secrétariat affectés à la gestion et à la fourniture d'un appui administratif pour les activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication (3 postes)	860 000
Total partiel	1 710 000
Total comprenant les dépenses d'appui de l'ONU (13 % ou 7 %)	1 880 000